

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 10 novembre 2016

À l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour transformer et étendre l'immeuble unifamilial pour le bien situé Clos du Dauphin, 10.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

D'une part, nous nous opposons à la création de l'extension au 1^{er} étage. En effet, cette extension déroge au RRU en termes de hauteur et de profondeur. De plus, elle rompt l'alignement des façades en intérieur d'îlot et brise, par sa forme et ses matériaux, l'homogénéité architecturale du quartier. D'autant plus que le quartier des Constellations est aisément reconnaissable par ses constructions similaires et cohérentes qui créent une harmonie, un ensemble. La construction d'une extension au premier étage mettrait à mal cette cohérence.

D'autre part, nous remarquons que malgré une augmentation de l'imperméabilisation du terrain (principalement dû à l'agrandissement de la terrasse) aucune compensation n'est envisagée. Nous demandons donc à ce qu'il soit envisagé de végétaliser les futures toitures plates de l'extension.

Il est nécessaire de rappeler le devoir de solidarité de tous les habitants de Woluwe-Saint-Lambert face aux inondations subies par les habitations sur les versants et en fond de vallée.

En bref, nous demandons la suppression de l'extension située au premier étage ainsi que la végétalisation de la toiture plate de l'extension du rez-de-chaussée.

Nous demandons à la Commission de Concertation de remettre un avis défavorable à la demande permis d'urbanisme dans l'état actuel.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin
Coordinateur